



Marseille, le 15 avril 2024

Déclaration liminaire pour la formation spécialisée du 15 avril 2024

Madame la Présidente de la F3SCT,

Vous nous convoquez dans le cadre de cette formation spécialisée pour évoquer le bilan santé et sécurité au travail ainsi que l'analyse des FIS sur l'interrégion.

Il n'est plus à démontrer que les hébergements et les lieux de privation de liberté représentent les endroits les plus sensibles et les plus exposés aux violences, au sein desquels les agents sont les moins formés de manière générale. En effet, les professionnels ne peuvent pas suivre les formations sélectionnées selon leurs propres besoins. C'est aussi dans ces endroits, que se retrouve le plus grand nombre de contractuels, professionnels non formés aux métiers de la PJJ.

La CGT PJJ Sud-Est continue de penser qu'aucun contractuel ne devrait intégrer un service sans un minimum de formation à l'emploi et que le recrutement de personnels non qualifiés et non formés participe au risque augmenté de situations problématiques.

Quid des postes dit « profilés » qui, selon la situation RH du moment, sont pourvus sans qu'un profilage ne soit nécessaire, comme pour les CEF lors de l'affectation des jeunes titulaires sortants d'école, des MIS ou des déplacements d'office ?

Les données sur les FIS que vous nous fournissez en sont la triste illustration. Nous ne nous étonnons donc pas de leur augmentation significative sur l'année 2023 puisque aucun effort n'apparaît sur les moyens RH. Nous pensons que ces moyens viendraient étayer les équipes pour une meilleure formation, une meilleure qualité de vie au travail, et enfin une meilleure prise en charge des jeunes.

Nous constatons que le CEF Don Bosco, malgré le changement d'association, ne permet toujours pas de prise en charge adaptée et de qualité. La formation de la PJJ permet aux agents de son administration d'avoir une expertise sur l'adolescence délinquante. Ainsi, seuls les professionnels de la PJJ sont mieux équipés pour prendre en charge ce public.

Nous observons que le plus grand nombre d'actions SST concerne les gestions des conflits. Madame la Présidente, nous vous savons sensible à la prévention, que pensez-vous mettre en place pour favoriser cet axe ?

Dans la ligne management des plans d'action SST, quelle place y a la prévention ?

Nous estimons que vous ne pouvez pas faire l'économie de former les cadres en matière de Qualité de Vie et Conditions de Travail. En effet, ils sont garants du bien-être au travail des agents et doivent en mesurer tous les enjeux.

Nous ne pouvons pas parler de santé et sécurité au travail sans rappeler que la mise en œuvre du CJPM vient bousculer la temporalité des prises en charges et submerge de travail les professionnels : présence au tribunal décuplée, multiplicité des écrits, sans compter l'accumulation des tâches administratives et l'adaptation impossible aux logiciels informatiques.

Force est de constater que le CJPM ne remplit pas le contrat de ses ambitions : augmentation du nombre de mineurs incarcérés, pas d'allègement de la charge de travail et toujours pas de moyens humains supplémentaires pour permettre des conditions de travail améliorées.

Ces conséquences cumulées présentent un vrai risque de « *brown out* ». L'utilisation des critères de GOLLAC permet la mise à jour de l'écart entre la prescription du CJPM et tout ce qu'implique la réalité des tâches effectuées liées à la mise en œuvre du texte.

Il est grand temps de dépasser les constats, nous attendons de réelles actions de l'Administration.

Nous notons lors de notre présence sur le terrain qu'en matière de santé au travail, les agents ne sont pas encore assez informés. Nous rappelons qu'il est de la responsabilité de l'Administration de sensibiliser ces professionnels à la question.

La CGT PJJ Sud-Est espère que la professionnelle chargée de mission SST sera au plus près du terrain et pourra être un réel soutien aux acteurs de la prévention SST.

La CGT PJJ Sud-Est revendique les moyens nécessaires aux CEF existants et l'arrêt complet de tout projet d'ouverture de nouveaux CEF afin de penser d'autres solutions d'hébergements pour les mineurs.

La CGT PJJ Sud-Est revendique un abaissement des normes de prises en charge dans un but d'amélioration des conditions de travail des professionnels.

La CGT PJJ Sud-Est reste mobilisée pour obtenir de véritables avancées en matière de santé et sécurité au travail pour tous les agents de l'interrégion.